

Les assistantes médicales remplaceront-elles les médecins pour le suivi des patients chroniques?

Il y a loin de la coupe aux lèvres ...

Christian Michel,
au nom du Cercle de Qualité
des médecins de la Broye

L'immense majorité des médecins suisses travaille en parfaite collaboration avec des assistantes médicales diplômées qui sont vraiment la cheville ouvrière des cabinets, œuvrant dans toute une série de tâches administratives et auprès du patient à la satisfaction des malades et de leurs employeurs.

Récemment, face à la pénurie annoncée des médecins de premiers recours (selon PrimaryCare 18/2010 page 337, dans 5 ans 50% des médecins de premiers recours seront à la retraite et dans 11 ans 75%), certains voient l'assistante médicale promue au rang de gestionnaire plus ou moins indépendante des soins chroniques. S'il est exact que toutes les activités ne doivent pas être obligatoirement effectuées par le

Le Cercle de Qualité des médecins de la Broye, fondé il y a 10 ans, regroupe 13 praticiens de premiers recours, en majorité généralistes FMH, âgés de 47 à 67 ans. Interpelés par diverses prises de positions parues notamment dans le Bulletin des médecins suisses [1, 2, 3] au sujet de la relève des médecins de premiers recours, nous aimerions faire part de l'état de nos réflexions à ce sujet.

Il ne faudrait en aucun cas qu'en voulant exploiter le potentiel des assistantes médicales en médecine de premier recours, nous affaiblissions de façon notable et inexcusable le niveau actuellement remarquable de la prise en charge des malades.

Le Cercle de Qualité de la Broye encourage la restructuration du tarif TARMED et la création d'une position autonome de prise en charge du malade chronique par du personnel non médical. Cependant, la mise en œuvre d'une telle mesure ne doit pas se faire à n'importe quel prix et le médecin doit rester le seul responsable de la qualité et de l'adéquation du travail fourni par du personnel qui reste sous sa responsabilité.

Dans l'optique d'un renforcement des responsabilités de l'assistante médicale, nous encourageons à une sélection renforcée du personnel à l'entrée en apprentissage afin de choisir les personnes les plus capables et les plus motivées pour embrasser une profession passionnante et pleine d'avenir nous l'espérons.

«Une telle révolution structurelle et dans la philosophie de la prise en charge ne peut s'effectuer qu'au prix d'une formation adéquate et approfondie.»

médecin (et c'est déjà le cas); il apparaît qu'une telle révolution n'ira pas sans de profonds bouleversements tant dans la formation des assistantes médicales que dans la façon de travailler dans les cabinets.

Actuellement, le personnel en place n'a certainement pas les compétences ni souvent les disponibilités temporelles pour effectuer une prise en charge de malades chroniques. Une telle révolution structurelle et dans la philosophie de la prise en charge ne peut s'effectuer qu'au prix d'une formation adéquate et approfondie de notre personnel, ce qui va être particulièrement compliqué pour les assistantes qui sont déjà en place. Comment par exemple financer une telle formation? Comment dégager les plages horaires indispensables? Tout le personnel a-t-il les capacités pour acquérir les compétences demandées?

Il est vrai que donner une formation complémentaire aux assistantes médicales est nettement moins compliqué et onéreux que de former de nouveaux médecins mais cela ne saurait en aucun cas remplacer l'encouragement à la médecine de famille. La capacité d'accueil des Facultés de médecine doit également être améliorée.

Correspondance:
Dr Christian Michel
Médecine interne FMH
Rue du Temple 15
CH-1530 Payerne
cab.michel@bluwin.ch

Références

- 1 Gähler E. Assistantes médicales: un potentiel inexploité en médecine de premier recours. Bull Méd Suisses. 2010; 91(28/29):1079.
- 2 Rosemann T, Schalch E, Birnbaum B, Zanon U. Médecine de premier recours: les assistantes médicales pour sortir de la crise. Bull Méd Suisses. 2010;91(28/29):1081-3.
- 3 Schalch E. Rapport annuel du président des délégués aux questions des assistantes médicales. Bull Méd Suisses. 2010;91(39): 1511-2.